

© F. BLANC



p. 4 et 5

© J.L. BOIRÉ



p. 11 à 14

DR



p. 24

L'inFOMilitante, journal de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé dans la clandestinité pendant la Seconde Guerre mondiale sous le titre *Résistance Ouvrière*, devenu par la suite *Force Ouvrière*, puis *FOHebdo*.
 Directeur de la publication : Yves Veyrier.
 Secrétaire confédéral chargé de la presse : Cyrille Lama.
 Rédaction en chef : D. Rousset.
 Rédaction : N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, E. Salamero – Secrétariat de rédaction/maquette/

ACTU

- La responsabilité de l'État au cœur de la problématique des aides publiques aux entreprises 4-5
- Fonction publique : un rendez-vous salarial le 2 juillet 6
- Établissements de santé : les personnels plus que jamais mobilisés 7

C'EST EN NÉGO

- Santé au travail : FO demande toujours une véritable négociation 8

DROIT

- Que dit la loi concernant l'entretien préalable dans le cadre d'un licenciement disciplinaire 9

DOSSIER

- Handicap et travail : l'amélioration de la situation doit beaucoup à l'action de FO 11-14

INTERNATIONAL

- Argentine : grande tension sociale sur fond d'austérité budgétaire 16

NOS COMBATS, NOS VICTOIRES

- Travail dominical : FO signe deux accords assortis d'importantes contreparties 17
- La précarité des micro-travailleurs de l'industrie numérique 18
- Groupe Casino : FO déterminée à préserver les emplois 19
- Ryanair : FO dénonce les pratiques antisociales de la low cost 20
- Les syndicats se mobilisent pour défendre leurs moyens dont les locaux 21

HISTOIRE

- Le droit de grève ou la longue histoire d'une bataille toujours d'actualité 23

PORTRAIT

- Franck Antraccoli est proviseur et le nouveau secrétaire général du syndicat FO des personnels de direction de l'Éducation nationale ID-FO 24

photos : F. Blanc, M.P. Hamon, O. Le Trouher – Conception de la maquette : V. Pfohl.
 Ont également contribué à ce numéro : M. Pourcelot, C. Chiclet.
 Abonnements : V. Rigaut. Tél. : 01 40 52 82 33.
 Imprimé par RPN, Livry-Gargan – Commission paritaire : 0921 S 05818 – ISSN 2647-4174 – Dépôt légal juin 2019.
 Force Ouvrière – 141, avenue du Maine, 75014 Paris.
 Tél. : 01 40 52 84 55 – Mél. : linfomilitante@fopresse.fr
 Site : <https://www.force-ouvriere.fr>



À L'OIT, POUR QUE LES ACTES SOIENT EN COHÉRENCE AVEC LA PAROLE

Cette semaine s'est ouverte la 108^e Conférence internationale du travail à Genève. Outre son examen du respect des normes internationales du travail par les différents pays, dont vingt-quatre feront l'objet d'une attention particulière du fait notamment d'infractions graves à la liberté syndicale, elle doit être celle de l'adoption d'une convention importante, destinée à lutter contre toutes les formes de violence et de harcèlement au travail, sujet revenu à la une de l'actualité en France avec le procès concernant France Télécom.

Mais cette conférence est aussi celle du centenaire de l'OIT, qui affirmait à sa constitution « *qu'une paix universelle et durable ne peut être fondée que sur la base de la justice sociale* ».

Une commission doit, à ce titre, préparer une déclaration dont nous attendons qu'elle soit à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui, celui justement de la justice sociale dans un contexte où les tensions s'accroissent, où les risques de conflits resurgissent, où les protections sociales acquises par les luttes syndicales et la négociation collective sont remises en cause jusque dans les pays démocratiques en Europe.

Nombreux sont les chefs d'État qui devraient intervenir devant les délégués, au nombre de 5000, annonçant le directeur général Guy Ryder. Le discours du président de la République, le 11 juin, s'est inscrit dans la lignée de la parole de l'État français, affirmant l'engagement historique de la France en faveur des normes internationales du travail et de l'OIT.

Pour un dialogue social respectueux de l'indépendance des interlocuteurs sociaux.

En ce sens, s'est-il laissé emporter par l'esprit du lieu en affirmant qu'il refuserait désormais tout accord commercial qui conduirait à des régressions sociales ou environnementales ? Il sera en tout cas attendu par les représentants des travailleurs. S'il a d'ailleurs aussi repris à son compte l'enjeu de la cohérence sociale* du système multilatéral, je lui ai pour ma part rappelé que nous militons pour que la cohérence soit aussi celle du discours et des actes dès le niveau national, au risque sinon d'affecter le crédit de la parole portée au niveau international.

J'ai souligné en particulier que cela demande le respect de la liberté de négociation collective et la non-ingérence du gouvernement dans celle-ci – quant à son contenu comme à son niveau. Je pensais, pour ce qui nous concerne, à la négociation des salaires minima hiérarchiques dans les branches, où le gouvernement émet des réserves et des exclusions à l'extension, rendant non applicables des éléments de rémunération au prétexte qu'ils vont au-delà de ce que prévoient la loi et les ordonnances travail.

J'ai aussi appelé à un dialogue social respectueux de l'indépendance des interlocuteurs sociaux, qui tienne compte de ce que portent les syndicats dans l'intérêt des travailleurs, y compris au niveau interprofessionnel, quand c'est par la presse que nous sommes informés des intentions et décisions du gouvernement, comme sur l'Assurance chômage ou la retraite ces derniers jours.

** Les travailleurs soutiennent, depuis les années 1990, l'introduction d'une forme de clause sociale, de conditionnalité ou de cohérence sociale, dans les échanges commerciaux notamment, qui conduise à ce que l'économie serve l'objectif de la justice sociale, à l'encontre de l'illusion libérale de la main invisible du marché.*